

# La Caf du Var et les tuteurs moraux

AVRIL 2025

PRÉSENTÉ PAR JOELLE ZURLETTI

POLE APPUI PARTENAIRES



## LA CAF DÉMÉNAGE...



Fin mars, la Caf du Var change d'adresse :  
cap sur le quartier de La Loubière !

**Retrouvez nous**  
au 75 chemin de La Loubière à Toulon.



Notre nouvelle adresse postale :  
**CAF DU VAR**  
TSA 51369  
83083 TOULON CEDEX

... **NOUVEAU LIEU, NOUVEAU LIEN**



# Sommaire

- ❑ De la consultation des données allocataires sur Mon Compte Partenaires à l'espace tuteur
- ❑ Les nouvelles fonctionnalités de l'offre tuteur moral 4
  - Les tutelles concernées
  - Les démarches possibles
- ❑ Les tutelles morales autres que 4
- ❑ En conclusion



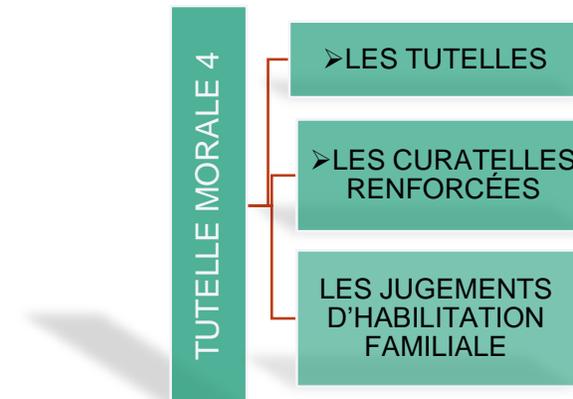
Evolution de l'offre tuteur moral:  
De la consultation des données allocataires  
sur Mon Compte Partenaires à l'espace tuteur

# De la consultation des données allocataires sur Mon Compte Partenaires à l'espace tuteur

Avant, Le tuteur moral avait la possibilité de consulter sur Mon Compte Partenaires de nombreuses rubriques mais ils ne pouvaient faire de démarches en lieu et place de son protégé et n'avait pas la même vision du dossier du protégé.

Profil	Fiche synthèse	Paiements	Dossier	Famille	Droits	Logement	Ressources	RSA	Créances	Courriers	CMU CMUC RSA	CMUC Ress.	Données complém.	Attest. paiement
T9	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X

Aujourd'hui, le tuteur moral 4 va pouvoir avoir la visibilité claire du dossier et en plus, faire les démarches en ligne en lieu et place de son protégé.



# Tuteurs moraux : la consultation du profil du protégé

Avant

Après

**Coté CDAP**

Afficher : Synthèse du dossier

Attestation de paiement

**ALLOCATAIRE**

Numéro Allocataire : !

Monsieur !  
Responsable du dossier

**FAMILLE**

Nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales : 0

Monsieur !  
Né le 1  
Sans activité depuis le 01/09/2024

**DOSSIER**

Situation du dossier : Affiliation  
Situation Familiale depuis le 1 : Célibataire  
Nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales : 0  
Nombre de personnes à charge au sens des aides au logement : 0  
QF CNAF : 371,00 € au 01/01/2025  
Pas de surendettement en cours  
Présence d'une tutelle ou mesure d'accompagnement

**Coté Espace Tuteur**

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement à 21/03/2024  
**182,78 €**  
voir le détail

Mes paiements et droits  
Mes attestations  
Mes ressources  
Mes dettes

Mon quotient familial : 3714

Télécharger ma dernière attestation  
Télécharger mon relevé de compte de décaissements

**MON PROFIL**

Je suis célibataire  
Je suis sans activité depuis le 1 septembre 2024.  
Mon adresse :  
FRANCE  
Consulter ou modifier

MES DÉMARCHES

Suivre mes démarches  
Déclarer un changement  
Séjourner ou demander une prestation

**LA CAF M'INFORME**

Vous, Prime d'Accès : Vous déclarez vos ressources avec le montant net social  
Pour être sûr de bien déclarer vos ressources.

Doubles authentification : l'accès à votre espace Mon Compte est protégé  
La sécurité de la connexion de votre compte Caf se renforce avec un code de vérification après la saisie de votre numéro de sécurité sociale et de

**VOTRE PROTÉGÉ**

Prestations concernées par la tutelle, la curatelle renforcée ou le jugement d'habilitation :  
Toutes prestations

Transmettre une décision ?

Informations bancaires

Vous pouvez consulter le dossier de votre protégé

**Accéder au dossier**



Après le clic sur bouton **Accéder au dossier** sur « Mon Profil » une fois connecté comme tuteur que vous aurez toutes les informations sur la situation familiale et professionnelle de l'utilisateur

# Tuteurs moraux : la consultation des droits et paiements



## Coté CDAP

## Coté Espace Tuteur



La consultation des droits et paiements est identique, Vous aurez les droits potentiels et les paiements réalisés.

- Responsable du dossier

Afficher : Paiements

Attestation de paiement

PAIEMENTS

Affichage des paiements sur un historique de 2 ans.

Vue : Par paiement

Période	Janvier 2025
Type de traitement	APL émis
Emis le	27/01/2025
Montant total	182,78 €
Montant de la retenue	0,00 €
Montant payé	182,78 €
Destinataire	SA EDD MIXTE CONSTRUCTION DRAGUIGNAN

Prestation(s) :

Aide personnalisée au logement	182,78 €
--------------------------------	----------

Monsieur MEIDHI BOUZABOUNE - Responsable du dossier

Afficher : Droits

Attestation de paiement

DROITS

Affichage des droits sur un historique de 2 ans.

Droits à la date sélectionnée : 01/2025

Vue : Mensuelle

Informations sur les droits :

Prestation	Montant	Montant inférieur au seuil de versement	Suspension du droit
Rsa figé	559,42 €		
Aide personnalisée logement <sup>1</sup>	182,78 €		

<sup>1</sup> La réduction de loyer solidaire (RLS) s'élève à 45,36 €. Ce montant doit être déduit du loyer de l'allocataire.

Vous êtes connecté en tant que tuteur de :

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 27/01/2025 : 182,78 €

Mes paiements et droits

MES DÉMARCHES

LA CAF MINIFORME

## Détail paiements et droits

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

MES PAIEMENTS

Montant versé le 27/01/2025 : 182,78 €

MES DROITS

Précédent

Précédent

Cliquer sur précédent pour les droits ou paiements pour avoir la vue sur les mois antérieurs

# Tuteurs moraux : l'historique du dossier



**Coté CDAP**

- Responsable du dossier

Afficher :  
Dossier

**DOSSIER**

Situation du dossier : Affiliation  
Situation Familiale depuis le : Célibataire  
Nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales : 0  
Nombre de personnes à charge au sens des aides au logement : 0  
Nationalité du responsable du dossier : française



**Coté Espace Tuteur**

Sur ce protégé, il n'y a pas d'historique sur l'affiliation.

Dans le cas d'un protégé affilié sur d'autres caf, vous pourrez le consulter sur la page d'accueil du dossier allocataire

Vous êtes connecté en tant que tuteur de

[Mes dossiers](#)

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 06/01/2025  
**394 €**  
Voir le détail >  
\* Versé à un tiers

Mon quotient familial 3504

MON PROFIL

Je suis célibataire  
Je suis sans activité depuis le 1 août 2019.  
FRANCE

Vous pourrez ainsi consulter la caf actuelle et les anciennes Caf

MES DOSSIERS

[Dossiers actifs](#) [Anciens dossiers](#)

**Dossier Principal**  
Vous êtes responsable du dossier  
Caisse d'Allocations Familiales du Var [Revenir au dossier >](#)

MES DOSSIERS

[Dossiers actifs](#) [Anciens dossiers](#)

**Votre dossier à la Caisse d'Allocations Familiales du Var**  
De Février 2002 à Mai 2022 [Accéder au dossier >](#)

**Votre dossier à la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales**  
De Juillet 1999 à Juin 2022 [Accéder au dossier >](#)

**Votre dossier à la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales**  
De Février 2002 à Mai 2022 [Accéder au dossier >](#)

**Votre dossier à la Caf de Seine-Maritime**  
De Février 2002 à Septembre 2016 [Accéder au dossier >](#)



L'historique du dossier permet de voir également où le protégé a été affilié précédemment.

# Tuteurs moraux : les rubriques logement et ressources



Responsable du dossier

Afficher : Logement

Attestation de paiement

**LOGEMENT**

Type d'occupation : Logements conventionnés  
Date de début d'occupation : 01/11/2016  
Date de début d'ouverture de droit : 01/12/2016  
Montant du loyer : 212,97 €  
Date du loyer de référence : 01/07/2024  
Date de début de bail : 01/11/2016  
Surpeuplement : Aucune donnée disponible  
Quittance de loyer : présente

## Coté CDAP

Afficher : Ressources

Attestation de paiement

**RESSOURCES**

Affichage des ressources sur un historique de 3 ans.

Ressources Annuelles

Nature des ressources	Monsieur
Ressources nulles	0 €

Ressources trimestrielles RSA

Nature des ressources	Monsieur
Ressources nulles	0 €



## Coté Espace Tuteur

Cet item n'est pas présent sous mon compte allocataire

## Coté Espace Tuteur

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mes paiements et droits

Mes attestations

Mes ressources

Mes dettes

Mon quotient familial : 3714

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte de décembre

CONSULTER OU MODIFIER

MON PROFIL

Je suis célibataire.

Je suis sans activité depuis le 1 septembre 2024.

Mon adresse:

FRANCE

Cet écran, vous permet de consulter et déclarer

MES RESSOURCES

CONSULTER OU DECLARER

Mes ressources annuelles

Mes ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité

Mes ressources Aide au logement



LOGEMENT/ non présente côté espace tuteur mais info sur les droits!

RESSOURCES/ Seule la consultation était possible avant dans l'espace tuteur **le tuteur moral 4 peut consulter et déclarer les ressources trimestrielles et annuelles**



# Tuteurs moraux : les courriers et données complémentaires



## Coté CDAP

VOTRE RECHERCHE

Monsieur - Responsable du dossier

Afficher :

Courriers

Attestation de paiement

COURRIERS

Historique maximum de 3 mois

Objet	Date de réception	État
Nous avons reçu votre déclaration de situation	11/12/2024	Votre dossier a été traité le 21/01/2025
Nous avons reçu votre demande de prestations familiales	14/11/2024	Votre dossier a été traité le 21/01/2025

## Coté Espace Tuteur

Cet item n'est pas sur le volet allocataire mais les demandes apparaîtront sur la page d'accueil en alerte

MES ALERTES

- Revenu de solidarité active. Pour calculer vos droits, vous avez besoin de connaître vos ressources imposables. Merci de nous les déclarer au plus vite.
- Allocation Adulte Handicapé. Pour calculer vos droits, vous avez besoin de connaître vos ressources imposables. Merci de nous les déclarer au plus vite.
- Déclaration de ressources. Pour calculer vos droits au 1er janvier 2024, merci de déclarer vos ressources annuelles.
- Informations manquantes. Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin d'informations complémentaires. Rendez-vous à la rubrique Mes démarches.

MON PROFIL

Je suis né(e) depuis le 11 juillet 1960

Je suis sans activité depuis le 1 octobre 2022

Mon adresse

Mon adresse courriel à renseigner

Mon téléphone à renseigner

Consulter le livret

Mon dossier paiement

149,80 €

Mon statut : Familial à un tiers

Mon quotient familial : 3294

Mes paiements et droits

Mes allocations

Mes ressources

Mes dettes

Desen d'aide ou de conseil concernant vos allocations

Connecter ma Caf



Ses rubriques sont à présent obsolètes puisque Mon Compte du caf.fr de l'utilisateur donne accès au tuteur aux alertes et lui permet d'y répondre



## Coté CDAP

Monsieur - Responsable du dossier

Afficher :

Données complémentaires

Attestation de paiement

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Dossier

OF CNAF : 371,00 € au 01/01/2025

Pas de surversement en cours

Règlement

Titulaire du compte : Monsieur I

Moyen de paiement : Virement postal

IBAN :

Commutant de l'agence bancaire : MARSEILLE

Mesure(s) d'accompagnement du tuteur(s) sur les 6 derniers mois

Nature de la mesure	Personne en charge de la mesure	Date de début	Date de fin
Tutelle toutes prestations	Tuteur - Union Depart Assoc Famil Var	01/06/2023	30/11/2028

Pas d'avis CDAPH.

Enfants

Nom	Prénom	Date de naissance	Activité	Charge	Placement	Liens affectifs
Pas de données concernant les enfants.						

Autres personnes à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	Activité
Pas de données concernant les autres personnes.			

## Coté Espace Tuteur

Cette donnée est présente sur la page d'accueil sous le dernier

MES PaiEMENTS ET MES DROITS

Mon dossier paiement

182,78 €

Mon statut : Familial à un tiers

paiement

Mon quotient familial : 3714

Cette donnée est visible lors de la connexion au compte du protégé

Cette donnée est visible dans consulter mon dossier sur la page d'accueil.



La vue du dossier de l'utilisateur en direct facilite la compréhension du dossier

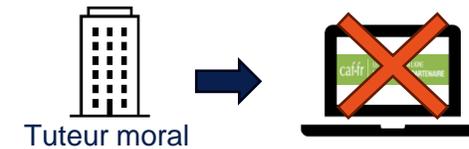


Les nouvelles fonctionnalités de l'offre tuteur moral

# Tuteurs moraux : nouvelles fonctionnalités en ligne

## Le contexte :

Jusqu'à présent, à l'exception de quelques téléprocédures, le tuteur moral ne peut pas réaliser de démarches en ligne pour le compte de son protégé.



Depuis janvier 2025, ce nouveau service permet, via la création d'un compte « tuteur moral », d'accéder à de nouvelles démarches en ligne (en fonction de la nature de la mesure de protection).



Cette évolution permet aux tuteurs moraux connectés à leur tableau de bord depuis l'espace **Mon compte partenaire** :

- D'accéder à un module de recherche de son protégé,
- De visualiser les informations le concernant,
- De pouvoir transmettre un jugement de tutelle,
- De pouvoir mettre à jour les données bancaires utiles à la gestion de la mesure de protection,
- De pouvoir accéder au dossier du protégé afin d'effectuer les démarches en son nom (**en fonction de la nature de tutelle**),
- De pouvoir ajouter un protégé dans son portefeuille, et transmettre les justificatifs attendus par la Caf.

## Fonctionnalités de l'espace tuteur sur Mon compte Partenaire



# Tuteurs moraux : nouvelles fonctionnalités en ligne

Rappel : Depuis l'espace professionnel sur le Caf.fr, après s'être identifié sur son compte partenaire, le tuteur moral accède en fonction de ses habilitations, à l'ensemble des offres disponibles.



Connexion à mon compte partenaire

Puis accès à mon espace tuteur

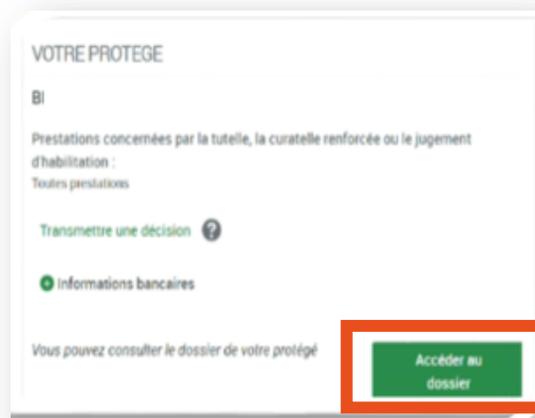
Vos informations avec votre adresse mail pour les accusés de réception



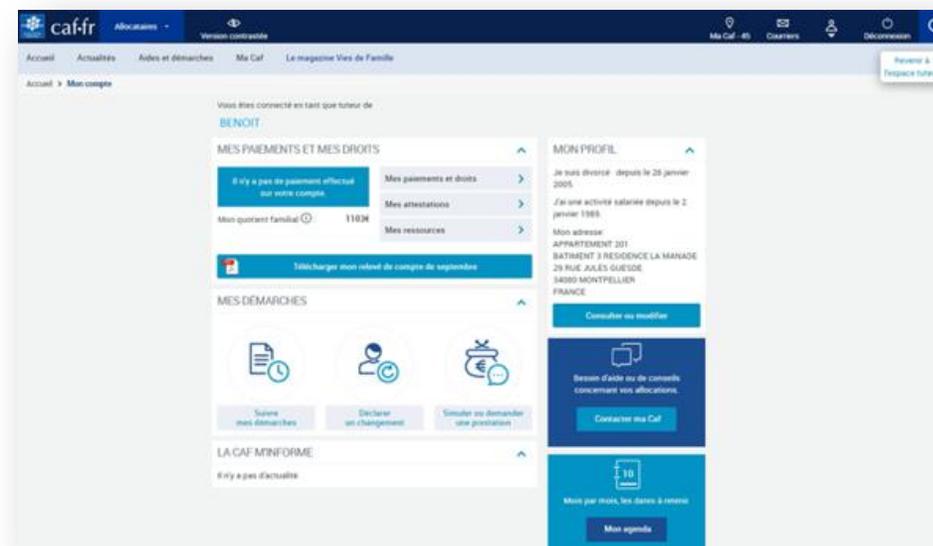
# Tuteurs moraux : nouvelles fonctionnalités en ligne

Le tuteur a également la possibilité d'accéder au dossier de son protégé depuis son compte professionnel :

Depuis son espace partenaire, au clic sur « Accéder au dossier ».

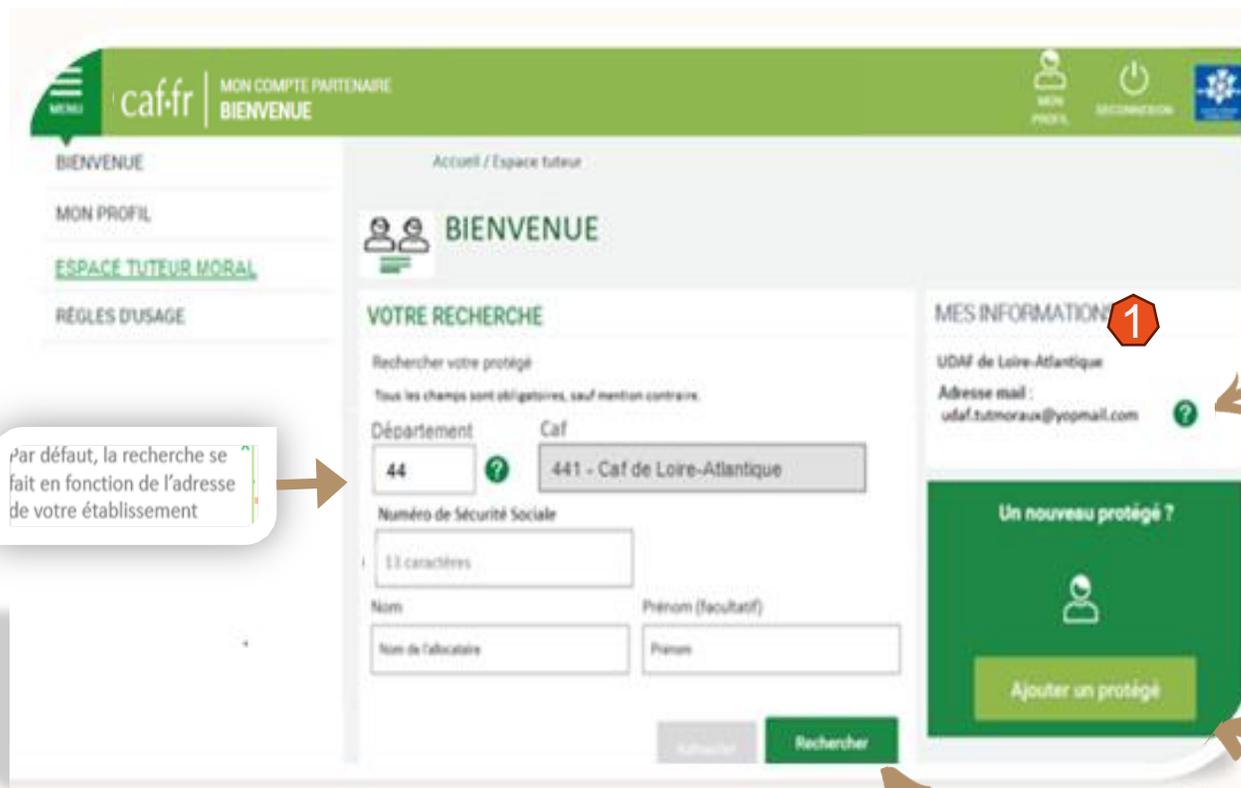


Accès à l'espace «Mon compte» du caf.fr de son protégé (comme vu avant)



Le bloc recherche :

Depuis son tableau de bord, le tuteur moral accède au bloc de recherche qui lui permet de rechercher ou d'ajouter son protégé. Le tuteur moral accède à l'ensemble des offres disponibles en fonction de ses habilitations.



Remarque : en cas d'erreur de saisie dans le champs département, un message d'erreur avec un exemple est suggéré : "Saisie incorrecte (2 à 3 caractères ; Exemple : 44)".

Par défaut, la recherche se fait en fonction de l'adresse de votre établissement

1 Présente au « tuteur » le nom de son organisme de rattachement et l'adresse mail de l'organisme sur laquelle seront envoyés les accusés de réception des démarches effectuées.

Cette adresse mail sera utilisée pour l'envoi des accusés réception des démarches réalisées pour le compte du protégé

Après saisie du Nir et du nom de son protégé,

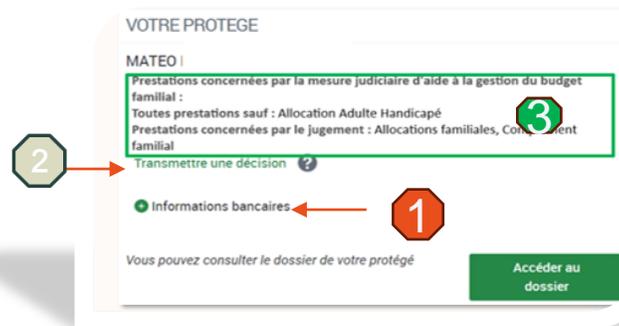
Pour ajouter un protégé



## LE BLOC DE RECHERCHE DU PROTÉGÉ

Les informations principales relatives au protégé sont affichées sous le bloc de recherche.

La rubrique “votre protégé” permet d’accéder à son dossier et aux procédures “transmettre une décision” et “transmettre un Rib



- 1 ➤ Accès à la démarche de transmission d'un nouveau RIB
- 2 ➤ Transmettre un jugement de tutelle
- 3 ➤ Outre la possibilité de transmettre un rib ou un jugement qui arrive à son terme, avant d'accéder au compte de son protégé, le tuteur visualise également le type de protection appliquée ainsi que les prestations exclues et/ou celles concernées par la mesure de protection.



## LA TRANSMISSION DU JUGEMENT DE TUTELLE



Après avoir cliqué sur "transmettre une décision", un message d'information s'affiche sur la durée de la démarche.

Avant de commencer...

Cette démarche vous prendra moins de 5 minutes

Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivant :

- le justificatif de la mesure de protection
- le relevé d'identité bancaire du compte sur lequel les prestations doivent être versées (optionnel)

Quitter Commencer

TRANSMISSION DE DECISION POUR Benoît

1 Téléchargement 2 Fin

CHOISIR VOTRE DOCUMENT

Vous devez joindre un seul document à la fois.  
Format : jpeg, pdf, png, jpg ou gif.  
Taille maximum : 5 Mo.

Le justificatif de la mesure de protection Joindre

Si la mesure le prévoit, les coordonnées bancaires sur lesquelles les prestations devront être versées. Joindre

Quitter Continuer

Le tuteur transmet les PJ en cliquant "joindre" et clique sur "continuer."

TRANSMISSION DE DECISION POUR Benoît

1 Téléchargement 2 Fin

DOCUMENTS TRANSMIS

Un accusé réception vous sera adressé à l'adresse suivante : udaf.tutmorau@yopmail.com

Terminer

La page de fin informe que le document a bien été transmis et qu'un accusé de réception sera envoyé à l'adresse mail mentionnée. Il termine la procédure.



## LA MISE À JOUR DES COORDONNÉES BANCAIRES

Après avoir cliqué sur "transmettre un nouveau Rib", un message d'information s'affiche sur la durée de la démarche et les pièces à préparer par le tuteur.



Avant de commencer...

Cette démarche vous prendra moins de 5 minutes

Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivant :

- le justificatif de la mesure de protection
- le relevé d'identité bancaire du compte sur lequel les prestations doivent être versées (optionnel)

Quitter Commencer

CHANGEMENT DE RIB POUR Benoît

1 Téléchargement 2 Fin

CHOISIR VOTRE DOCUMENT

Vous devez joindre un seul document à la fois.  
Format : jpeg, pdf, png, jpg ou ic  
Taille maximum : 5 Mo.

Les coordonnées bancaires sur lesquelles les prestations devront être versées.

Quitter Joindre Continuer

Le tuteur joint les justificatifs et les transmet en cliquant sur joindre et continue la procédure.

CHANGEMENT DE RIB POUR Benoît

1 Téléchargement 2 Fin

DOCUMENTS TRANSMIS

Un accusé réception vous sera adressé à l'adresse suivante : udaf.tutmorauux@yopmail.com

Terminer

La page de fin informe le tuteur que le document a bien été transmis et qu'un accusé de réception sera envoyé sur l'adresse mail mentionnée. Il clique sur Terminer.



## L'AJOUT D'UN PROTÉGÉ

Saisie du département de résidence du protégé

AJOUT D'UN PROTEGE

1 Saisie 2 Téléchargement 3 Fin

Vous devez saisir le numéro de département du lieu de résidence de votre protégé.

Ex: 44  Valider

Quitter Continuer

AJOUT D'UN PROTEGE

1 Saisie 2 Téléchargement 3 Fin

Vous devez saisir le numéro de département du lieu de résidence de votre protégé.

44 441 - Caf de Loire-Atlantique Valider

Quitter Continuer

Si plusieurs caf correspondent au département saisi : un 2ème champ de sélection est proposé.

AJOUT D'UN PROTEGE

1 Saisie 2 Téléchargement 3 Fin

CAF de rattachement : 441 - Caf de Loire-Atlantique

CHOISIR VOTRE DOCUMENT

Vous devez joindre un seul document à la fois.  
Format : jpeg, pdf, png, jpg ou gif.  
Taille maximum : 5 Mo.

Le justificatif de la mesure de protection Joindre

Si la mesure le prévoit, les coordonnées bancaires sur lesquelles les prestations devront être versées. Joindre

Quitter Continuer

Il doit obligatoirement joindre le jugement de protection et le rib.

AJOUT D'UN PROTEGE

1 Saisie 2 Téléchargement 3 Fin

DOCUMENTS TRANSMIS

Un accusé réception vous sera adressé à l'adresse suivante : udaf.tutmoreaux@yahoo.com

Terminer

Une fois les documents transmis, un accusé de réception lui est adressé. Il termine la procédure.



## Les fonctionnalités de l'offre tuteur moral pour les tutelles 4

Les tutelles  
concernées

Les démarches  
possibles

Les téléprocédures  
accessibles

Le protégé sous tutelle  
moral 4



## Les tutelles concernées



Les fonctionnalités de  
l'offre tuteur moral pour les  
tutelles 4

## TUTELLE MORALE 4

➤ LES TUTELLES

➤ LES CURATELLES  
RENFORCÉES

LES JUGEMENTS  
D'HABILITATION  
FAMILIALE

NB : Les personnes protégées sous tutelle morale 4 ne sont pas autorisées à agir sur leur propre dossier.



## Les démarches possibles



Cette évolution va permettre aux tuteurs moraux 4 de pouvoir accéder au dossier du protégé afin **d'effectuer les démarches** en son nom et accéder ainsi à certaines téléprocédures.



## LA CONNEXION AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Au clic sur le bouton [Accéder au dossier] le dossier du protégé s'ouvre côté « **Mon compte Allocataire** ».

Depuis son espace partenaire,  
au clic sur « Accéder au dossier ».

The image shows two screenshots from the 'cafr.fr' website. The left screenshot, titled 'VOTRE PROTEGE', shows a sidebar menu with a green button labeled 'Accéder au dossier' highlighted by a brown box. An arrow points from this button to the right screenshot. The right screenshot shows the 'Mon compte Allocataire' dashboard for a user named BENOIT. The dashboard includes sections for 'MES PAIEMENTS ET MES DROITS' (with a button 'Il n'y a pas de paiement effectué sur votre compte'), 'MON PROFIL' (with personal details like date of birth and address), 'MES DÉMARCHES' (with icons for 'Suivre mes démarches', 'Déclarer un changement', and 'Simuler ou demander une prestation'), and 'LA CAF MINFORME'.

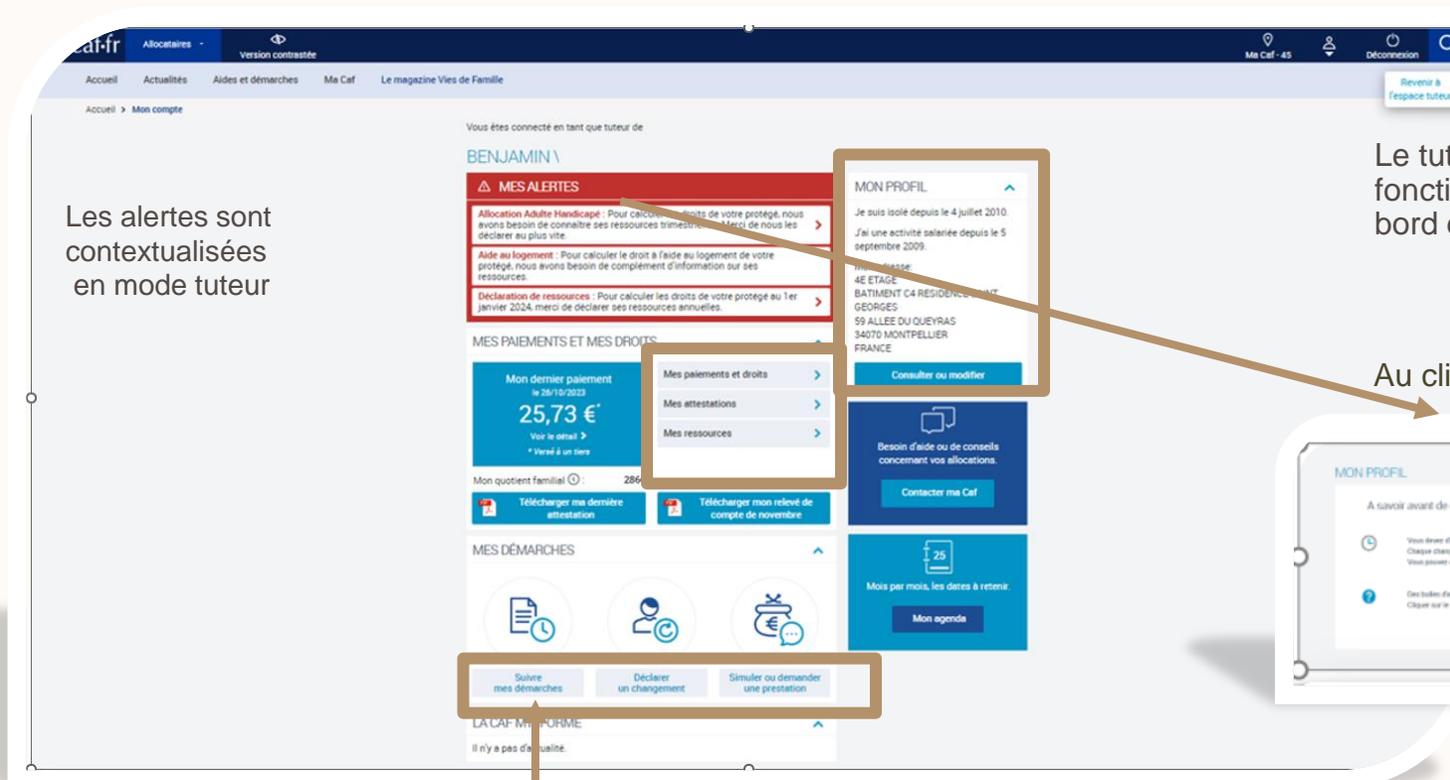


## LA CONNEXION AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Côté protégé

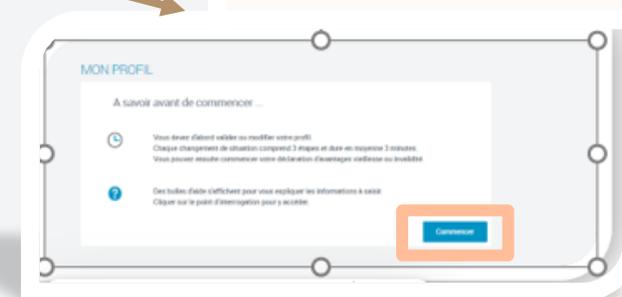
Les alertes sont accessibles au tuteur moral 4 (DTAAH, DR annuelles, DR AL, AVI (Avantages vieillesse et invalidité)).

Les alertes sont contextualisées en mode tuteur



Le tuteur moral accède à toutes les fonctionnalités depuis le tableau de bord du protégé

Au clic il est redirigé vers la téléprocédure.

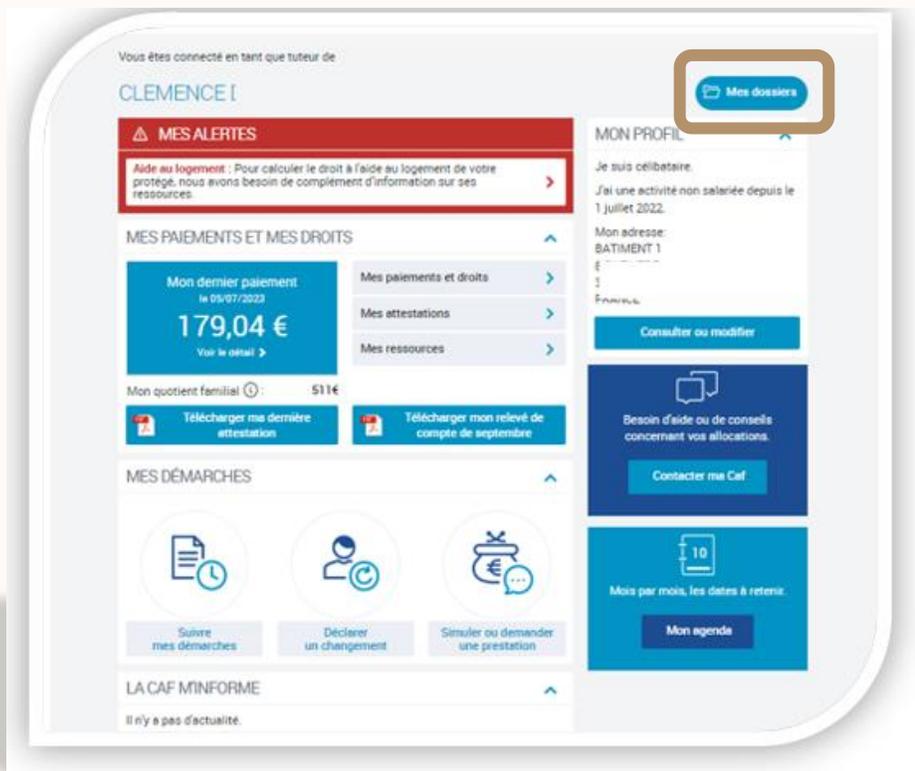


Le tuteur moral peut suivre ses démarches



## LA CONNEXION AU COMPTE DU PROTÉGÉ

**Autre évolution :** Le bouton « **Mes dossiers** » permet au tuteur de naviguer sur ses différents dossiers de son protégé au cas il s'agit d'un multi affilié.



Au clic sur « Mes dossiers », les autres dossiers sur lesquels le protégé a été affilié, se déploient.



## Les démarches en ligne accessibles par le tuteur moral 4



Déclarer les ressources trimestrielles AAH

Déclarer les ressources annuelles et

ressources AAH

Accéder à la demande d'aide au logement en ligne

Déclarer les changements de situation

Accéder à la demande d'allocation journalière du  
proche aidant (Ajpa) en ligne

Accéder à la déclaration d'Avi (Avantage Vieillesse  
Invalidité)

Accéder à la demande de Complément de Mode  
de Garde

Comme pour les tuteurs physiques :

- L'accusé de réception est adressé au tuteur moral.
- Le nom de l'organisme de tutelle est mentionné sur le Pdf.
- Le nom de l'organisme de tutelle est mentionné sur la pièce à destination du Gestionnaire conseil.



## Focus côté protégé sous tutelle morale 4

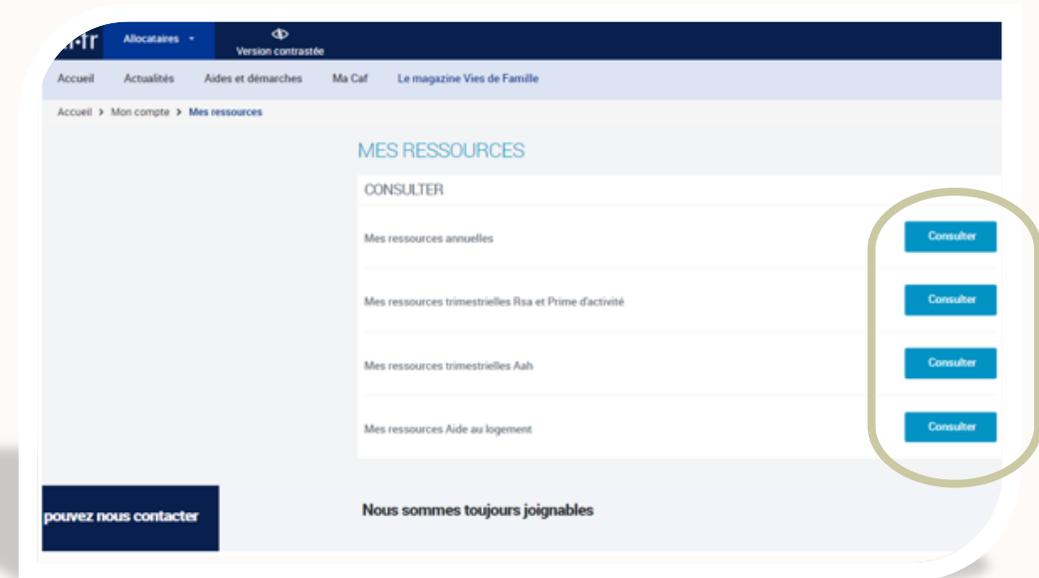
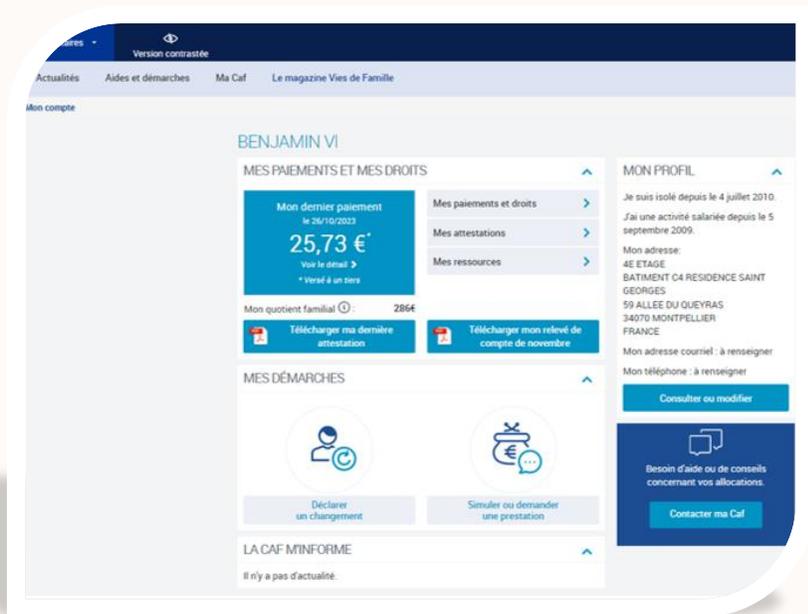


Côté protégé

## DES DÉMARCHES LIMITÉES

- Il se connecte avec son Nir et son mot de passe et accède à des fonctionnalités restreintes.
- Il n'a pas accès "aux alertes" et à "Suivre mes démarches"

- Il ne peut que **consulter** ses ressources : annuelles, trimestrielles Rsa / Ppa / Aah et ressources aide au logement (pas de modification possible).



Côté protégé

## LA RÉINITIALISATION DU MOT DE PASSE DU PROTÉGÉ SOUS TUTELLE MORALE 4

Rappel : actuellement, sur les dossiers des personnes qui ne sont pas sous tutelle, la réinitialisation du mot de passe est adressée au responsable du dossier.

Menu > Foyer > Données personnelles

MME

Etat civil

Nom	Prénom(s)	N.I.R.
	BADIA	2 58
Code validité	Certification SNGI	Date d'obtention
Identifié SNGI	Immatriculation SANDIA	-
Date de naissance	Lieu de naissance	Pays de naissance
05/02/1958	FES	MAROC

Coordonnées de contact

Telephone portable: 06 6  
Telephone fixe: 01 6  
Email: ttmmo1@yopmail.com

Mot de passe

Vous pouvez inciter l'usager à demander son code de vérification par SMS ou mail depuis le Caf.fr.

Courrier - Caf.fr    Courrier - SVI

Données personnelles : ne pas communiquer

Menu > Foyer > Données personnelles

MME

Etat civil

Nom	Prénom(s)	N.I.R.
KHAYATTI	BADIA	2 58 0
Code validité	Certification SNGI	Date d'obtention
Identifié SNGI	Immatriculation SANDIA	-
Date de naissance	Lieu de naissance	Pays de naissance
05/02/1958	FES	MAROC

Coordonnées de contact

Telephone portable: 06 6  
Telephone fixe: 01 6  
Email: ttmmo1@yopmail.com

Mot de passe

Vous pouvez inciter l'usager à demander son code de vérification par SMS ou mail depuis le Caf.fr.

Courrier - Caf.fr    Courrier - SVI

Voulez-vous envoyer un courrier à l'adresse suivante ?

APPARTEMENT 118  
RESIDENCE HARMONIA VERDE BAT C1 102  
2805 AVENUE ETIENNE MEHUL  
34070 MONTPELLIER

Précédent    Valider

Données personnelles : ne pas communiquer



Avant

The 'Avant' screenshot shows a user profile for MME GAILLE JOSIANE PATRICIA. The profile includes fields for name, birth date (15/11/1962), and address (FLERS). A modal window titled 'Mot de passe' is overlaid, stating: 'La personne est sous tutelle morale 4. Le code de vérification est envoyé au tuteur.' It provides a 'Courrier - Caf.fr' button and asks 'Voulez-vous envoyer un courrier à la tutelle?' with the address: ATC, 61 RUE DE PORT EN BESSIN, BP 60000, 14406 BAYEUX CEDEX. Buttons for 'Précédent' and 'Valider' are at the bottom.

- Avant l'évolution, le gestionnaire devait adresser le code de vérification au tuteur via le caf.fr. Il était fait mention de la tutelle morale 4.

Après

The 'Après' screenshot shows the same user profile for MME GAILLE JOSIANE PATRICIA. The modal window titled 'Mot de passe' now states: 'Vous pouvez inciter l'utilisateur à demander son code de vérification par SMS ou mail depuis le Caf.fr.' It provides buttons for 'Courrier - Caf.fr' and 'Courrier - SVI'. Below, it asks 'Voulez-vous envoyer un courrier à l'adresse suivante?' and lists the address: ETAGE 00 ESCALIER 02 N APPARTEMENT 725, BATIMENT 2, 4 ROUTE DE LA VALETTE, 14490 PONT D OUILLY. Buttons for 'Précédent' and 'Valider' are at the bottom.

- Avec l'évolution, il n'est plus indiqué au gestionnaire que l'utilisateur est sous tutelle morale 4.
- L'agent est encouragé à inciter le protégé à faire sa demande de réinitialisation depuis Caf.fr.
- S'il souhaite recevoir le courrier pour la réinitialisation du mot de passe, celui-ci est envoyé directement à l'adresse connue sur son dossier.



FONCTIONNALITÉS DE  
L'OFFRE TUTEUR  
MORAL POUR LES  
TUTELLES  
AUTRE QUE 4

TUTELLE 5



MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT  
DU BUDGET FAMILIAL (Mjagbf)

TUTELLE 6



LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL  
PERSONNALISE (Masp)

TUTELLE 8



LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (Maj)



L'accès au compte du protégé pour le tuteur moral autre que 4



## ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ :

Les tuteurs moraux 5, 6, et 8 sont plus majoritairement dans "l'aide et l'accompagnement" que dans le "faire à la place". Ils peuvent donc consulter le dossier de leurs protégés mais **ne peuvent pas** réaliser de démarches en leurs noms.

Toutefois, les tuteurs moraux 5,6 et 8 ne peuvent pas visualiser les coordonnées de contact du protégé ni celles du conjoint.

Les alertes ne sont pas cliquables, le tuteur peut les voir mais ne peut y répondre.

Le tuteur peut simplement visualiser les démarches

Accès à toutes les fonctionnalités, à toutes les rubriques en mode **consultation** depuis le tableau de bord du protégé.

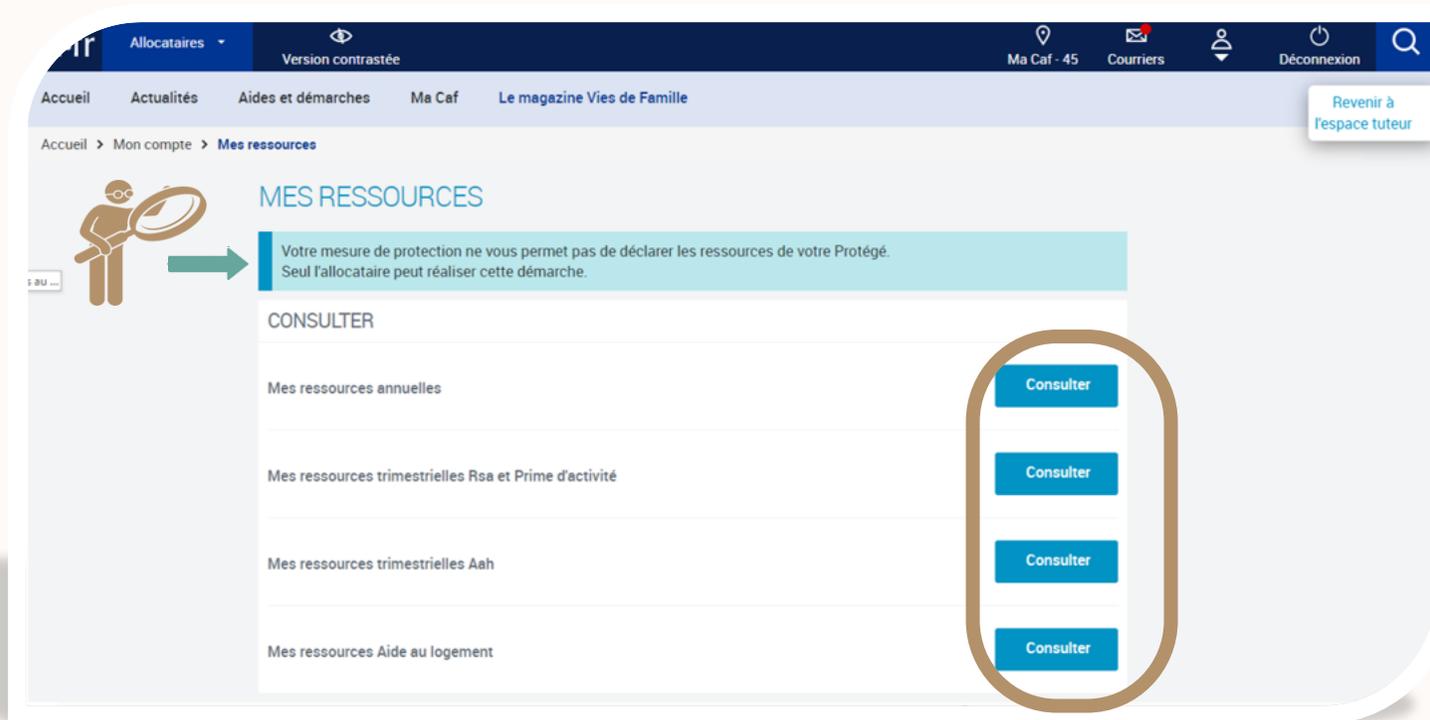
Exemple « contacter ma caf » le tuteur ne peut pas envoyer de mail

Le tuteur peut visualiser les évènements



## ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ

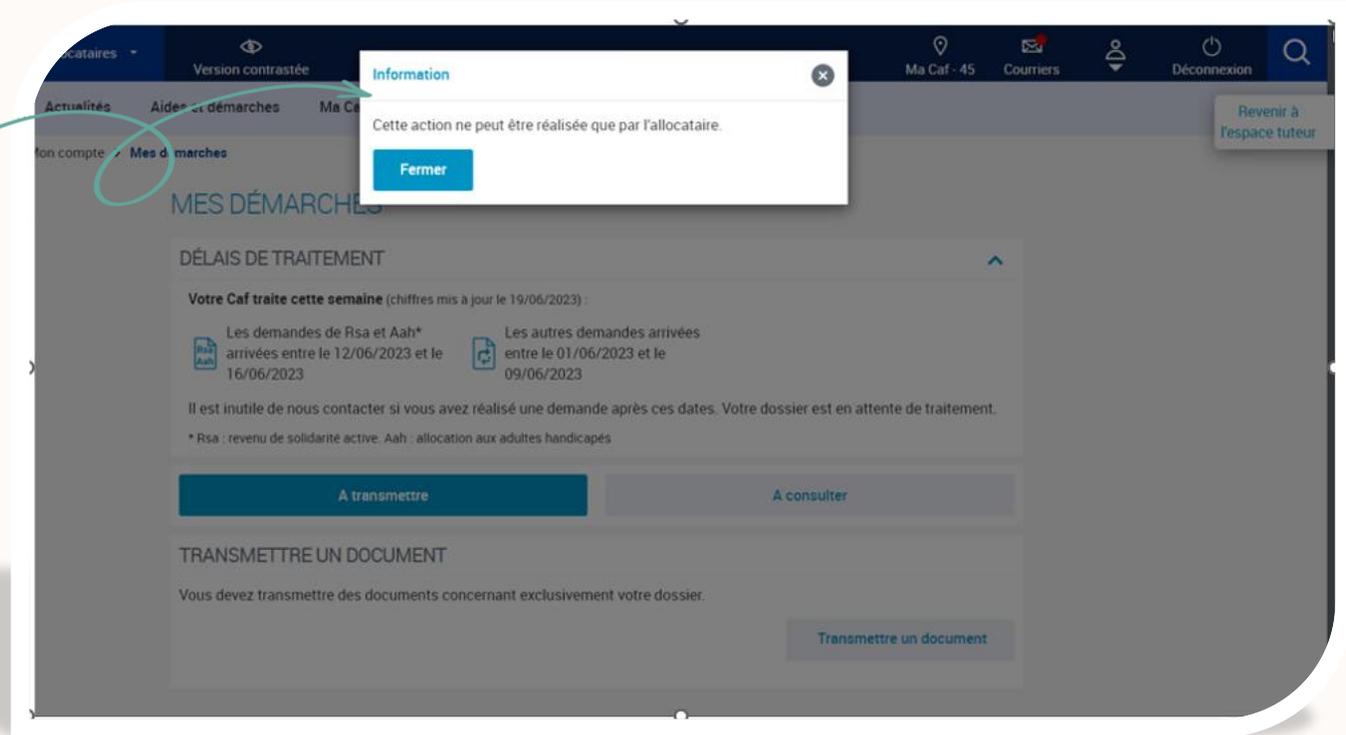
Un tuteur moral profil 5, 6, et 8 ne peut pas déclarer les ressources de son protégé. Il peut simplement les consulter.



The screenshot displays the 'Mes ressources' (My resources) section of a user interface. At the top, there is a navigation bar with 'Allocataires' and 'Version contrastée'. Below this, a secondary navigation bar includes 'Accueil', 'Actualités', 'Aides et démarches', 'Ma Caf', and 'Le magazine Vies de Famille'. A 'Revenir à l'espace tuteur' button is visible in the top right corner. The main content area features a breadcrumb trail 'Accueil > Mon compte > Mes ressources' and a magnifying glass icon. A prominent message states: 'Votre mesure de protection ne vous permet pas de déclarer les ressources de votre Protégé. Seul l'allocataire peut réaliser cette démarche.' Below this, a 'CONSULTER' section lists four resource categories, each with a 'Consulter' button: 'Mes ressources annuelles', 'Mes ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité', 'Mes ressources trimestrielles Aah', and 'Mes ressources Aide au logement'. A brown oval highlights these four 'Consulter' buttons.

## ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Rubrique “Mes démarches”, le tuteur moral profil 5, 6 et 8 consulte l'ensemble des démarches de son protégé mais ne peut pas transmettre des documents .



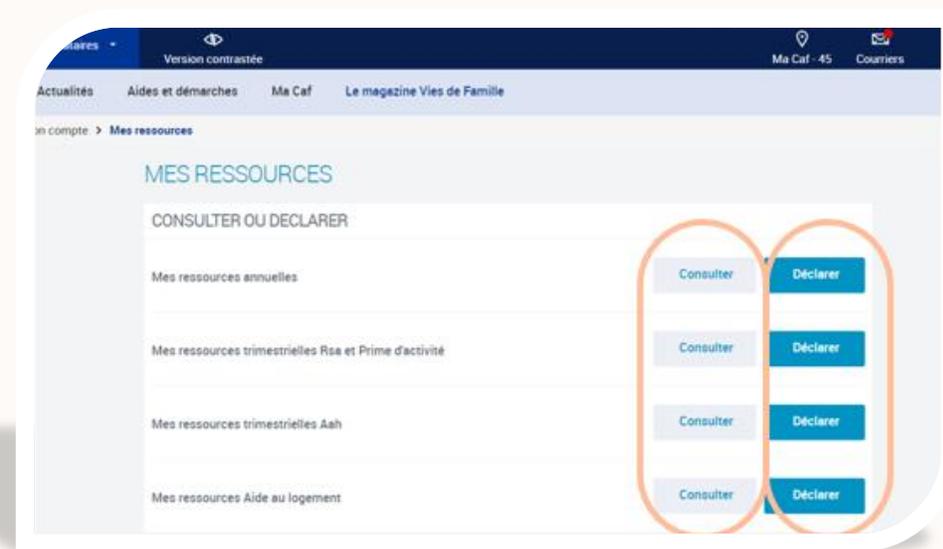
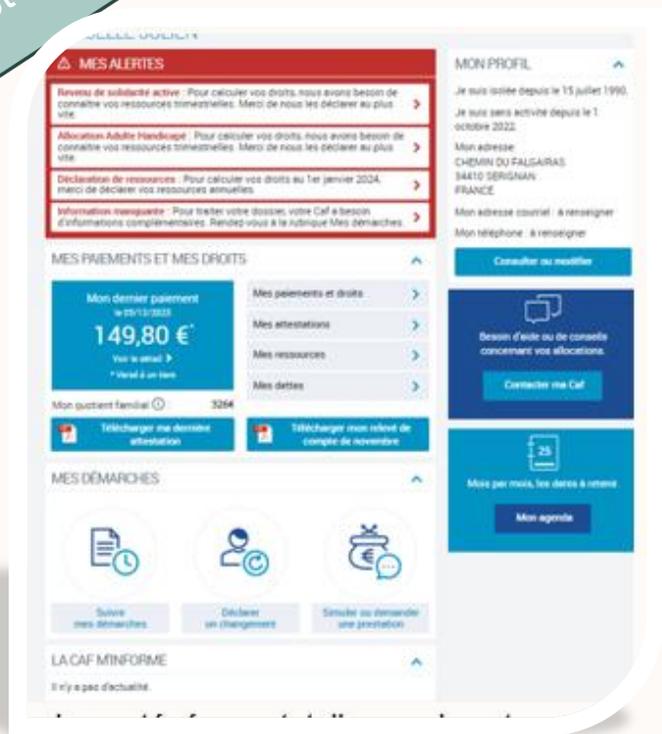
Si le tuteur moral autre que 4 souhaite transmettre un document, une fenêtre pop up va l'informe que cette démarche ne peut être réalisée que par l'allocataire.

Il pourra simplement accompagner son protégé dans la démarche,.

Focus côté protégé sous tutelle moral, autre que 4



Côté protégé



Le protégé sous tutelle morale autre que 4 accède à l'ensemble des fonctionnalités du caf.fr via son tableau de bord. Toutes les alertes sont cliquables et il accède à ses téléprocédures.

Mes ressources :

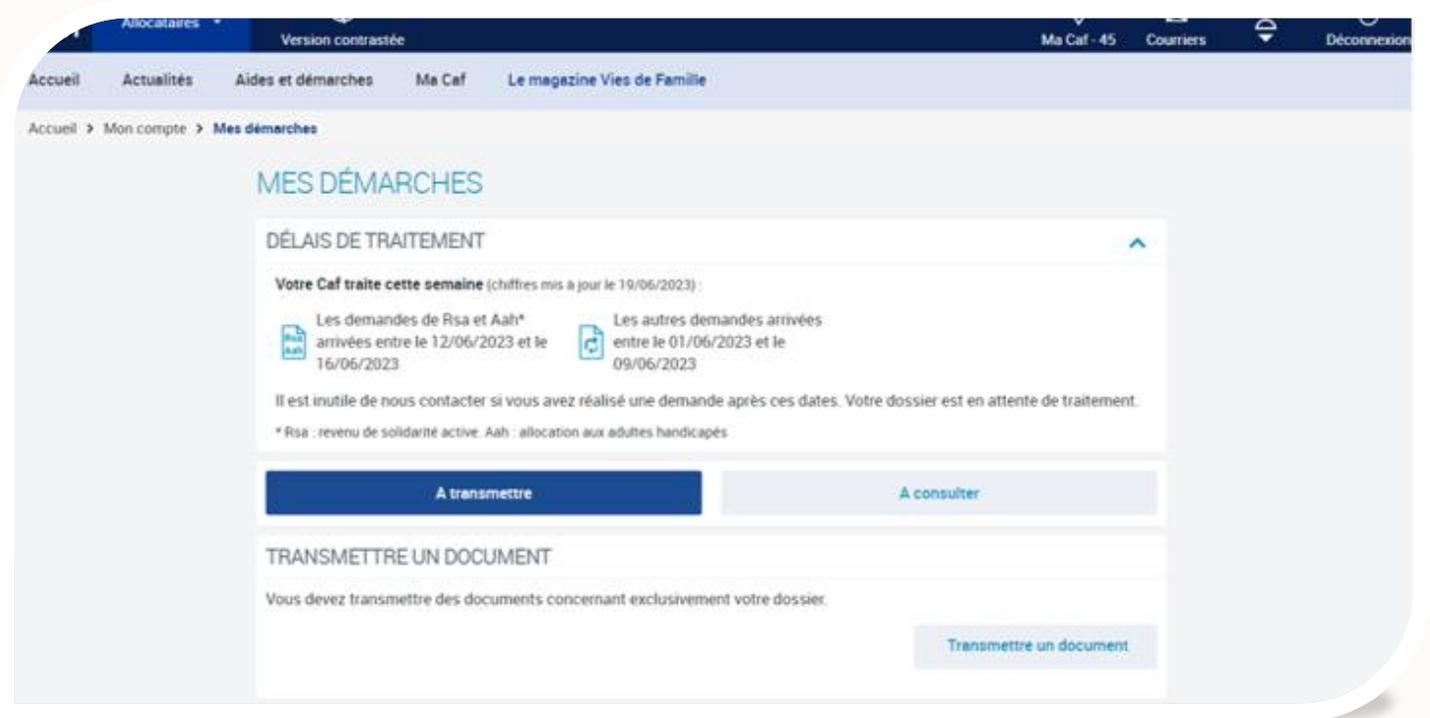
Le protégé sous tutelle morale “autre que 4” accède à la consultation et aux déclarations des ressources.



Côté protégé

## Rubrique : “Mes démarches ”

Le protégé sous tutelle morale 5, 6 et 8 accède à la consultation et peut transmettre des documents.



The screenshot shows the 'Mes démarches' page on the Allocations website. The page is titled 'MES DÉMARCHES' and features a section for 'DÉLAIS DE TRAITEMENT'. Below this, it states 'Votre Caf traite cette semaine (chiffres mis à jour le 19/06/2023)'. There are two columns of information: 'Les demandes de Rsa et Aah\* arrivées entre le 12/06/2023 et le 16/06/2023' and 'Les autres demandes arrivées entre le 01/06/2023 et le 09/06/2023'. Below this, it says 'Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre dossier est en attente de traitement.' and '\* Rsa : revenu de solidarité active. Aah : allocation aux adultes handicapés'. There are two buttons: 'A transmettre' and 'A consulter'. Below this, there is a section for 'TRANSMETTRE UN DOCUMENT' with the text 'Vous devez transmettre des documents concernant exclusivement votre dossier.' and a button 'Transmettre un document'.



En Conclusion



# Les démarches accessibles au tuteur moral :

La personne morale agissant au titre d'une sauvegarde de justice, d'une curatelle renforcée, d'une tutelle, d'une mesure d'habitation familiale générale ou bien de mandat de protection future a accès, à présent, aux démarches en ligne suivantes :

- Déclarer les ressources trimestrielles RSA et Prime d'Activité de son protégé (*à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025*)
- Déclarer les ressources trimestrielles AAH du protégé
- Déclarer les ressources annuelles et les ressources pour les aides au logement
- Réaliser une demande d'aide au logement
- Déclarer les changements de situation du protégé
- Accéder à la demande D'allocation Journalière du Proche Aidant (Ajpa)
- Accéder à la déclaration d'avantage vieillesse/invalidité

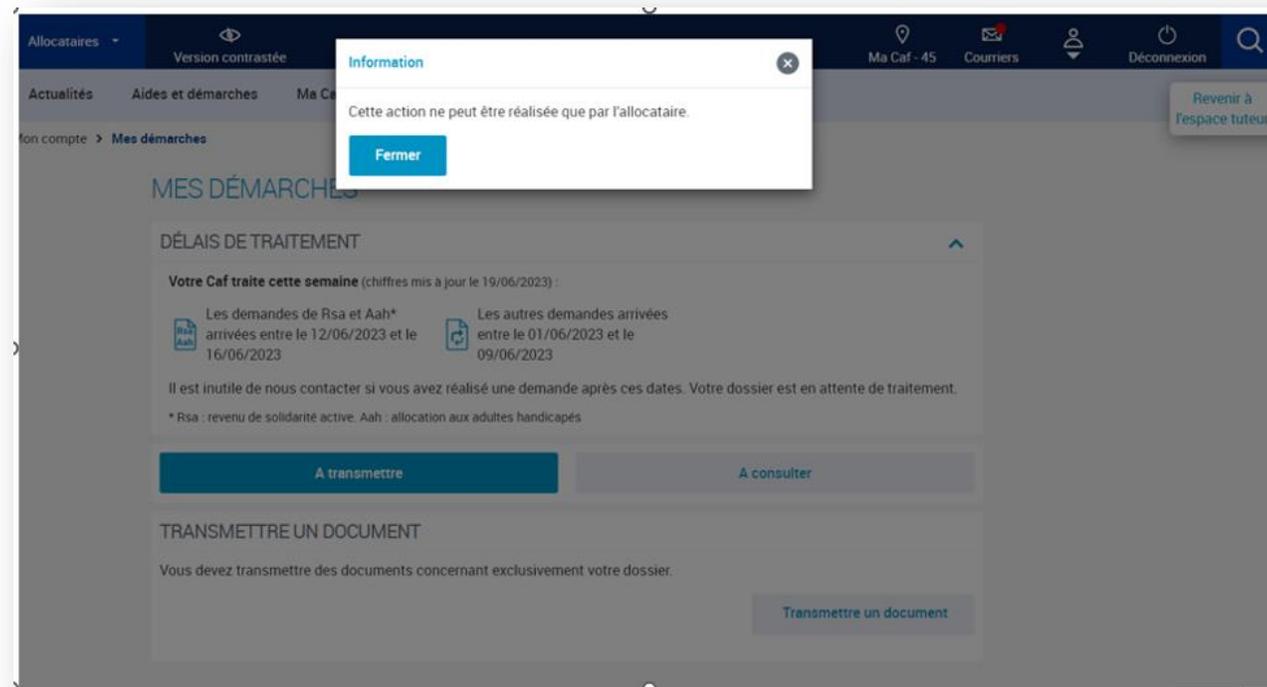
Le déclarant reçoit un accusé de réception où est mentionné le protégé ainsi que le nom de l'organisme de protection.



# Les démarches accessibles au tuteur moral :

Les personnes morales agissant dans le cadre de mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, de mesure d'accompagnement social personnalisé (niveau 2 et 3) et de mesure d'accompagnement judiciaire, accompagnent leurs protégés mais ne les représentent pas.

Par conséquent, ces personnes morales **ne peuvent pas** réaliser de démarches en lieu et place de leurs protégés.





## LA CAF DÉMÉNAGE...



Fin mars, la Caf du Var change d'adresse :  
cap sur le quartier de La Loubière !

**Retrouvez nous**  
**au 75 chemin de La Loubière à Toulon.**



Notre nouvelle adresse postale :  
**CAF DU VAR**  
**TSA 51369**  
**83083 TOULON CEDEX**

... **NOUVEAU LIEU, NOUVEAU LIEN**



Merci !